



UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST
AFRICAINNE

Le Conseil des Collectivités Territoriales



Comité européen
des régions



5^{ème} SOMMET AFRIQUE- UNION
EUROPERENNE

Abidjan du 27 au 29 novembre 2017

DECLARATION DU CONSEIL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE L'UEMOA

En vue d'apporter notre pleine contribution aux travaux du 5^{ème} Sommet Afrique– Union Européenne, et particulièrement à l'élaboration d'une position commune des Etats et des Collectivités territoriales de l'espace UEMOA,

Nous, Membres du Conseil des Collectivités Territoriales, Présidents élus des associations des pouvoirs locaux de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Présidents des Hauts Conseils des Collectivités Territoriales (HCCT), Représentants des Hauts Conseils des Collectivités Territoriales, Représentants de la diaspora UEMOA résidant en Europe, Représentants de la Commission et des Experts des Etats membres de l'UEMOA, réunis le 27 Novembre 2017 à Grand Bassam en Côte d'Ivoire en marge du Sommet Afrique– Union Européenne,

en présence des Ministres en charge de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, des Partenaires Techniques et Financiers engagés auprès de l'UEMOA,

déclarons ce qui suit :

Considérant l'engagement des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, de privilégier une approche territoriale du développement dans l'espace UEMOA à travers la création du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) de l'UEMOA ;

Convaincus du rôle prépondérant des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques et programmes de développement durable de l'UEMOA ;

Conscients de la vulnérabilité des territoires africains, en particulier ceux de l'espace UEMOA et de leurs populations face aux multiples défis notamment sécuritaires, de terrorisme, de crimes organisés, migratoires et climatiques ;

Reconnaissant l'importance et la pertinence des actions de coordination et de concertation des Communautés économiques régionales (UEMOA, CEDEAO) visant à renforcer la prise en compte des approches territoriales dans le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest ;

Soutenant la nécessité d'adapter les cultures du développement à travers un dialogue autour d'un partenariat constructif Afrique – Union européenne ;

Convaincus d'inscrire nos cadres stratégiques et mécanismes de suivi-évaluation en cohérence avec les accords régionaux, continentaux et internationaux tels que les Objectifs du Développement Durable, l'Accord de Paris sur le climat ou encore la Stratégie Conjointe Afrique / Europe ;

Prenant en compte le fait que le succès du 5^{ème} Sommet Afrique – Union européenne passe par la mobilisation de toutes les parties prenantes, à laquelle ne sauraient se déroger les collectivités territoriales de l'espace UEMOA ;

Affirmons notre engagement :

1. En matière de décentralisation financière et de financement du développement territorial

- 1.1. A soutenir la mise en œuvre d'un programme régional ambitieux sur la décentralisation financière basée sur le cadre Stratégique de la décentralisation financière présenté le 27 Novembre 2017 à Grand Bassam. Il s'attèlera à créer aux échelles régionales et nationales les environnements propices et les instruments régionaux et nationaux adaptés pour une décentralisation financière efficace et assurant la diversification nécessaire des financements.
- 1.2. A renforcer et développer les instruments et mécanismes de financement nationaux et régionaux notamment ceux issus de la finance climat, et les orienter vers le local. Des dispositifs d'accompagnement seront développés sur l'ensemble du processus de financement d'actions d'adaptation et d'atténuation intégrant les standards internationaux pour une transition bas carbone des territoires de l'espace communautaire.

2. En matière de coopération transfrontalière

- 2.1. A promouvoir les Schémas d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) comme instrument de gestion des espaces transfrontaliers en articulation avec le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER).
- 2.2. A contribuer à la mobilisation des financements pour la mise en œuvre de projets transfrontaliers prioritaires identifiés notamment dans le domaine des infrastructures, de l'agriculture et des aménagements agro-pastoraux, du développement social et de l'environnement.
- 2.3. A accompagner la mise en place de mécanismes institutionnels de coopération transfrontalière permettant aux collectivités territoriales de mieux s'organiser pour relever les défis de l'employabilité des jeunes, de la migration et de la sécurité.
- 2.4. A contribuer au renforcement des capacités matérielles, techniques et financières des acteurs en particulier des collectivités territoriales et de leurs structures faïtières.

3. En matière de développement durable

- 3.1. A adhérer à la démarche de promotion de la ville durable en nous impliquant dans la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional de Développement Urbain adopté par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en mars 2009.
- 3.2. A contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Politique énergétique commune de l'Union visant une augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables.
- 3.3. A promouvoir les modèles agro-écologiques, de résilience agricole et d'écotourisme dans la mise en œuvre des projets transfrontaliers prioritaires identifiés.

4. En matière de migration et d'emplois des jeunes

- 4.1. A soutenir la mise en place et le renforcement de dispositifs innovants favorisant l'employabilité et la création de microentreprises.
- 4.2. A encourager le transfert de compétences de la diaspora de l'espace UEMOA au profit de la jeunesse.

4.3. A promouvoir des projets ayant une importante valeur ajoutée en termes de création d'emplois et de revenus tout en valorisant les ressources locales.

Le Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA :

Affirme son engagement à multiplier les initiatives et projets concrétisant la volonté commune de l'UEMOA d'agir sur ses territoires en faveur du développement durable, à adopter une approche inclusive pour relever les défis sécuritaires, migratoires et l'employabilité des jeunes à travers la mise en œuvre des projets territoriaux.

Appelle la Commission de l'UEMOA, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, l'Union Africaine et la diaspora à mobiliser les ressources nécessaires pour accompagner la mise en œuvre du portefeuille de projets présentés au Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA.

Appelle l'Union Européenne et les Partenaires Techniques et Financiers à apporter les soutiens nécessaires pour la mise en œuvre desdits projets.

Appelle la diaspora africaine en Europe à renforcer son implication dans le financement des projets territoriaux et dans le transfert des compétences au profit des jeunes.

Remercie les Chefs d'Etat et de Gouvernement pour leur appui permanent à l'endroit de l'UEMOA.

Sollicite de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, Président du Pays hôte du Sommet Afrique – Union Européenne de bien vouloir présenter cette déclaration et le portefeuille de projets à l'agenda du 5^{ème} Sommet Afrique – Union Européenne.

Adoptée à Grand Bassam, le 27 novembre 2017.

Pour le Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA

Le Président François Albert AMICHIA